

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DES PROJETS DE DELIBERATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS
INITIAUX 2026 DES ETABLISSEMENTS-COMPOSANTES AVEC LA STRATEGIE BUDGETAIRE DE L'UCA**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des EPSCP portant modernisation et simplification des règles budgétaires et financières applicables aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'avis du Directoire en date du 1^{er} décembre 2025 ;

PRESENTATION DU PROJET

Le Conseil d'administration en application de l'article 25 al. 4 à 6 des statuts de l'EPE (décret n° 2024-3 du 2 janvier 2024) approuve la conformité des orientations stratégiques portées par les projets de délibérations budgétaires des établissements-composantes, à la stratégie et aux orientations de l'UCA définies par le Directoire et approuvées par le CA de l'UCA.

Ces orientations pour le Budget initial 2026 ont été approuvées par le CA du 27 juin 2025.

Le 1^{er} décembre 2025, le Directoire a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette conformité, au vu de la note de synthèse présentant les propositions de budgets de Clermont Auvergne INP et de l'ENSACF.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la conformité des orientations stratégiques portées par les projets de délibérations budgétaires des budgets initiaux 2026 des établissements-composantes, à la stratégie et aux orientations de l'UCA définies par le Directoire et approuvées par le CA de l'UCA.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 8 décembre 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Note de conformité du Budget Initial 2026 de l'EPE UCA intégrant ses établissements-composantes, Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont -Ferrand (ENSACF)

La note présente les éléments de synthèse des budgets initiaux 2026 de l'EPE UCA et de ses établissement-composantes : Clermont Auvergne INP (CA INP) et l'ENSACF, et ce **afin de vérifier la conformité des projets de ces budgets avec la stratégie de l'EPE, notamment en lien avec les objectifs partagés listés dans les lettres d'orientation en matière budgétaire (LOB) et en matière de ressources humaines (LORH)**. La construction budgétaire des BI2026 s'est effectuée dans un contexte d'incertitudes, de limitation de l'engagement de l'Etat (non compensation totale ou partielle de mesures nationales [Guérini, PSC, CAS Pension]), et de contraintes économiques fortes. La maîtrise des dépenses et une rationalisation des coûts s'avèrent indispensables. En effet, l'instabilité politique et budgétaire, et les mesures nationales non compensées par l'Etat depuis plus de 3 ans, ont des incidences fortes sur les déséquilibres budgétaires présentés pour 2026 pour les deux établissements EPSCP en RCE. Les efforts suivis dans le cadre du plan d'action budgétaire visant la soutenabilité financière à moyen et long terme ont permis de maintenir et de ne pas dégrader les indicateurs de soutenabilité, notamment ceux désormais retenus pour tout budget voté à compter de janvier 2025 (cf décret financier 2024-1108 du 2 décembre 2024), à savoir le niveau de fonds de roulement en jours, le niveau de trésorerie en jours et le poids des charges de personnel. Les financements liés à la pérennisation du label I-SITE, qu'ils soient directs (près de 10M€ par an) ou indirects, notamment via les labellisations et appels à projets obtenus associés (ex : CAP ART, CAP GS), contribuent également à maintenir une dynamique de projets à l'échelle de l'EPE, dans ce contexte budgétaire contraint.

Cette note présente une première partie visant à analyser les budgets au regard de la stratégie budgétaire de l'EPE et ainsi de vérifier la cohérence globale des projets de budgets par rapport aux objectifs fixés dans les LOB et LORH. Une seconde partie présente les éléments stratégiques et les priorités pour l'année 2026 : ainsi des actions emblématiques partagées sont décrites. Enfin la dernière partie présente les grands indicateurs de soutenabilité par établissement.

I- Cohérence des projets de budget par rapport aux orientations budgétaires de l'EPE

I.1. Développement des recettes

Pour l'**UCA**, en l'absence de pré-notification 2026, la construction du budget 2026 s'est réalisée sur la base de la dernière notification de la SCSP 2025 reçue en juillet. Cette estimation a été complétée par la dernière tranche du COMP, l'intégration d'actions spécifiques et l'inscription de la compensation du CAS Pensions 2026 à hauteur de 50%. La SCSP ne couvre pas la totalité de la masse salariale des agents recrutés sur des postes de titulaires, dont le cout est couvert en partie (10%) par les autres recettes. L'inscription des fonds CVEC a été complété par une remontée des reliquats déclinée dans un plan d'utilisation qui sera mis en œuvre par l'établissement dès 2026. Les recettes de formation sont en baisse de -1,6M€ par rapport à celles de 2025 ce qui repose essentiellement sur les incertitudes liées à l'apprentissage et sur les effectifs 2025/2026 non finalisés lors de la préparation du BI. Une mise à jour pourra être effectuée au moment du BR1 2026. Les recettes liées à la recherche et aux projets structurants sont conditionnées au rythme de l'exécution des contrats. On constate une progression en raison de la contractualisation de nouveaux contrats d'envergure portés

par l'UCA dont Artemis et MIAI Cluster et FIAURA. Les recettes d'I-Site sont constantes (intérêts de la dotation).

Globalement pour l'UCA, les objectifs de la LOB sur le développement des ressources propres sont difficiles à suivre compte tenu du contexte : l'objectif était de + 3M€ par rapport à 2025. Cependant comme vu supra, la baisse des recettes de formation ne permettra pas l'atteinte de cette cible.

Comme pour l'UCA, la SCSP ne couvre pour **CA INP**, qu'une partie des coûts de masse salariale sur les emplois Etat (93%). D'autre part la valeur du GVT est d'environ +1.5% par an. Cependant, conformément aux engagements communs EPE/INP sur le volet RH, l'harmonisation du calcul du service statutaire des enseignants a été mis en place à la rentrée 2025 (+40K€/an) à CA INP, tout comme la revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS de catégories C (+10K€/an pour CA INP, +70k€ pour l'UCA), et la mise en œuvre d'une politique indemnitaire partagée des agents contractuels (+30 k€/an pour CA INP). Par ailleurs l'augmentation du CAS pension avec une compensation à seulement 50% de l'Etat se traduit par un coût supplémentaire de 100 k€ pour CA INP. Enfin, nous avons convenu conjointement, à l'échelle de l'EPE UCA, de maintenir le calendrier de mise en œuvre de la PSC avec un coût de 40K€ en année plein pour l'établissement composante (sans compensation).

CA INP enregistre déjà une diminution significative de ses ressources propres sur les contrats de professionnalisation dès 2025 (environ 30% en 2026), ainsi que sur la Taxe d'apprentissage (10%) et ce alors que les nouvelles mesures d'économie gouvernementales en faveur des contrats d'apprentissage ne sont pas entrées en année pleine en 2026. L'objectif de fiabilisation de la prévision des recettes se traduit par l'application d'une marge prudentielle de 40% sur les recettes de la taxe d'apprentissage (60% inscrits au BI2026). Les subventions dans le cadre de conventions pluriannuelles sont encore en cours (Plan Région Ingénieurs et Techniciens, projets CMA, PEA Ethiopie), sans nouvelles en 2025.

L'augmentation cette année de 17€ des droits d'inscription pour les élèves-ingénieurs (+42,5K€) ne couvre pas les surcoûts passés (énergétique, inflation, matériel informatique, etc.). La Modulation des Droits d'Inscription (MID), mise en place par plusieurs écoles d'ingénieurs à la rentrée 2026, fera l'objet d'une étude approfondie de l'ensemble des acteurs en 2026 dans une logique de plus grande équité et d'un modèle redistributif.

Il est à noter que la mise en œuvre des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires ne constitue pas une ressource. En effet, la stratégie de l'établissement vise à travailler en convention avec nos partenaires internationaux, permettant l'exonération des étudiants en mobilité entrante. D'autre part, la politique CA INP d'exonération partielle permet d'atteindre le taux maximal réglementaire de 11% de l'ensemble des étudiants. Le volume du FSDIE social est augmenté en outre de 6% (15% de la CVEC in fine). Elle est d'autant diminuée pour la part projet.

Sur les recommandations du rectorat, ce budget a été construit de façon très prudentielle, prenant en compte les recettes garanties.

Le budget initial de l'**ENSACF**, EPA sous tutelle du Ministère de la Culture, a été construit à partir du niveau de subvention de base attribuée par la tutelle des écoles d'architecture, subvention à laquelle s'ajoutent des ressources propres de l'École et des compléments de subventions, pour faire face aux besoins spécifiques liés à des actions mises en œuvre par l'école. La notification 2026 du plafond d'emplois et du montant de la subvention de fonctionnement n'étant pas connue le budget est donc construit sur la base d'une notification en emplois et en crédits équivalente à la notification 2025 à laquelle s'ajoute 97 000€ pour la revalorisation des enseignants T3.

La difficulté principale pour le montage de ce BI 2026 réside dans la stagnation de la part de la subvention pour charge de service public (SCSP) entre 2024 et 2025 (58% des recettes), qui devrait se poursuivre en 2026. La part de la SCSP de 78% en 2020 à 58% en 2024.

Après l'ouverture du DSA en septembre 2025, l'ENSACF prévoit le démarrage de la formation en apprentissage. Celle-ci devrait permettre d'envisager de nouvelles recettes. Elles seront chiffrées et intégrées au moment d'un BR ultérieur.

Un travail important est mené depuis 3 ans pour dynamiser les ressources propres et les réponses aux appels à projets. Cela représente 1 ETPT dédié à cette mission et une augmentation des ressources propres de 274 233€ en 2021 à 422 650€ en 2025 soit une augmentation de 54.12%

I.2. Maitrise des dépenses

• Masse salariale

La maîtrise de la MS, est conformément à la LOB EPE, un objectif partagé par les trois établissements qui suivent cet indicateur et le ratio de soutenabilité associé (poids de charge des personnels) avec une grande vigilance.

A **L'UCA**, conformément à la LOB EPE et reprenant les arbitrages de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS 2026, les prévisions MS du BI 2026 traduisent la poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale. Ces efforts ont été rappelés dans le plan d'action budgétaire voté au CA du 23 mai 2025 et déclinés dans la LORH (CA de juin 2025). Il impose notamment, pour la campagne 2026, de réduire globalement les moyens enseignants et enseignants-chercheurs titulaires à raison de 50% des nouvelles vacances et des moyens BIATSS titulaires à raison de 25% des nouvelles vacances non encore arbitrées. Chaque Institut et chaque pôle (pour les services centraux) se sont vu attribuer une enveloppe de masse salariale correspondant à la capacité maximum de dépenses en suivant cet objectif de maîtrise, avec comme mission de proposer une campagne répondant à leurs besoins priorisés, dans le principe de la subsidiarité. Néanmoins les mesures nationales liées aux revalorisations salariales, au CAS pension et la PSC impactent fortement l'enveloppe globale de MS à hauteur de 7,2M€ en 2026.

CA INP veille également à une hausse contenue de la masse salariale. Des études d'opportunités de mutualisations intra CA INP sont engagée, qui pourraient constituer à moyen terme des marges d'efficience et d'économie. Des enseignements de langues sont déjà mutualisés entre Polytech Clermont et ISIMA à la rentrée 2025. Les groupes à effectifs réduits sont à identifier. La mutualisation de missions collectives avec apport des écoles est également à l'étude (ISIMA volontaire pour 0,5 ETP sur le volet international). L'exercice 2026 est le dernier dans le périmètre employeur actuel, avec l'intégration des personnels actuellement en PNA en 2027 après exercice du droit d'option. Dans cette perspective, la campagne emplois des ES-EC a été traitée globalement à l'échelle de l'établissement-composante pour la première fois, conjointement avec l'EPE UCA. Ce travail commun a permis de proposer 1 recrutement MCF par école, soit 50% des emplois EC vacants pour chaque école (cf. LORH).

L'ENSACF a une enveloppe masse salariale qui semble contenue par rapport à l'exercice précédent. Mais cette stabilité cache en réalité une augmentation de masse salariale de 10% environ due à la revalorisation des enseignants T3 chiffrée à 94 000€ environ. Cette augmentation n'est pas visible sur les chiffres du BI 2026 car elle a été absorbée par des crédits Orbimob (AMI CMA) de masse salariale non consommés.

• Fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif fortement réaffirmé dans la LOB EPE et partagé par les trois établissements.

L'**UCA** a ciblé notamment les dépenses de fonctionnement sur la partie gestion courante. Il s'est traduit par la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'allocation des moyens basé sur la notification d'enveloppe maximale à chaque structure. Ces enveloppes prennent en compte une baisse de 5% de crédits de fonctionnement par rapport au montant du BR1 2025, hors logistique et opérations pluriannuelles. Les arbitrages ont abouti à une baisse de 3% sur la gestion courante pour un objectif global de la LOB de -1% prenant en compte les dépenses incompressibles.

L'établissement poursuit son objectif de maîtrise des dépenses énergétiques à la fois sur l'effet prix mais également sur l'effet volume en accompagnant les usagers sur leurs pratiques. Le budget alloué aux fluides reste maîtrisé mais toujours plus haut que le niveau avant crise énergétique.

En revanche nous constatons une hausse sur certaines dépenses incompressibles comme le volet nettoyage par exemple.

A **CA INP**, le BI2026 est également construit sur la base d'un ciblage d'économies, notamment en appliquant une réduction de :

- -5 à -15% du fonctionnement des services centraux,
- -20% sur le fonctionnement en communication,
- -20% sur le fonctionnement de La Prépa des INP,
- -20% sur les frais de bouches (219K€ en 2023, 230K€ en 2024 et 141K€ en octobre 2025, hors recherche),
- -5% sur la dotation en fonctionnement aux UMRs.

Une réflexion sur la reprographie (environ 50K€ /an) sera menée dans l'année dans le cadre du SD DDRSE.

A **l'ENSACF**, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une analyse plus précise ultérieure. Celles liées au service bâtiment et informatique ne peuvent être baissées tandis que les frais liés au service Communication baissent par rapport au budget rectificatif 2025, conformément aux directives nationales. Les dépenses pédagogiques sont légèrement à la hausse. La structure budgétaire de cette destination est affinée pour permettre une gestion encore plus souple des enveloppes budgétaires. Les dépenses de support à l'activité sont maintenues à des niveaux comparables au BI 2025 avec un abondement du service DG au niveau des consommations 2025.

• Investissement

L'objectif affiché dans la LOB EPE est la priorisation des opérations pluriannuelles afin de pouvoir afficher des équilibres permettant une soutenabilité financière à long terme.

A **l'UCA**, le budget d'investissement fluctue majoritairement selon le cadencement des opérations immobilières et pour la partie recherche il est conditionné au rythme de l'exécution des contrats. Le programme immobilier reste ambitieux sur le plan des rénovations d'envergure mais sera limité sur les travaux d'adaptation compte-tenu des contraintes budgétaires et des possibles décalages de certaines opérations. Trois principales opérations vont débuter ou se poursuivre sur l'année 2026. Tout d'abord l'opération de réhabilitation du bâtiment « Mitterrand », dont le contrat en marché global de performance (MGP) a été signé en 2024. Deux autres projets suivants

débuteront leurs études ou leur programmation : le regroupement des services SSU-SST-SUH « Dunant » et l'isolation par l'extérieur du bâtiment principal « Dunant ».

Sur l'immobilier non dévolu, l'année 2026 sera une année importante d'études sur les principales opérations du contrat de plan Etat Région 2021-2027 : i) le bâtiment « amphithéâtres » aux Cézeaux, ii) le bâtiment « Gergovia » en centre-ville, iii) le bâtiment « Carnot » en centre-ville, et iv) le creative center en centre-ville. A ces études, s'ajoutera la notification début 2026 des marchés de travaux pour le site de Besse (Puy de Dôme) dont l'ouverture au public est prévue en 2027.

A **CA INP**, le PPI immobilier 2021-2025 a été allongé d'une année pour échoir fin 2026 afin d'étaler les projets. Conformément au cadrage de la LOB, les investissements immobiliers sont recentrés i) sur les opérations relevant de la sécurité pour les 3 écoles (230 K€, dont 100K€ financés par l'UCA dans le cadre du CPOM), ii) sur la mise en œuvre du CPER (plateforme chimie de SIGMA Clermont), et iii) sur des projets bénéficiant d'un financement externe en investissement, notamment recherche.

Les investissements sur les plateaux techniques sont principalement imputés sur les ressources propres dans le cadre de projets acquis.

Pour **l'ENSACF**, l'année 2025 a permis de concrétiser les chantiers de remise à niveau de l'entretien du bâtiment Sabourin engagés depuis 3 ans. Ceci a permis la stabilisation des consommations et du coût des fluides. Ce travail va continuer sur 2026 avec notamment d'importants travaux sur le réseau d'eau glacée et le désembouage du réseau de chauffage.

En investissement, le gros chantier du bâtiment 2025-2026 reste le projet de restaurant désormais circonscrit au bâtiment existant.

Pour 2026, en raison de l'arrêt du projet de restauration voté au CA du 04/11/2025, l'école souhaite concrétiser un projet global répondant aux besoins initiaux (restauration et vie étudiante). Ce projet s'inscrira dans le périmètre du bâtiment existant et permettra de limiter les coûts de fonctionnement ultérieurs. L'enjeu pour 2026 est de réussir à maintenir et à réaffecter les subventions initialement prévues pour le projet sur le parking, vers le projet à l'intérieur des bâtiments existants.

Les autres dépenses d'investissement sont des dépenses d'investissement assez classique dont une partie d'environ 60 000€ réservée à des dépenses du déploiement de l'AMI CMA Orbimob.

- Focus sur l'emprunt auprès de La BEI pour **l'UCA** :

Le dossier est en cours d'instruction auprès du bureau d'analyse des risques de la Banque Européenne d'Investissement notamment en ce qui concerne l'étude de la soutenabilité. Si le dossier est accepté la BEI formalisera un premier contrat qui devra être soumis à l'approbation du CA. A l'appui de la délibération et des éléments financiers du projet de contrat, l'établissement doit présenter sa demande à la DRAES pour accord ainsi que celui de la DRFIP, l'approbation des deux entités autorise de fait l'établissement à contractualiser avec la BEI. Cette contractualisation pourrait intervenir au cours du premier trimestre 2026, le volume de tirage sera défini conjointement avec l'agence comptable selon le cadencement des opérations immobilières et dans le cadre d'une gestion dynamique de la trésorerie.

- Focus sur le numérique et les systèmes d'information à **l'ENSACF**

La sécurisation des différents éléments de l'architecture informatique de l'ENSACF va se poursuivre sur 2026 avec une modernisation du parc informatique et des pratiques de l'ensemble des communautés. Une refonte du site internet ainsi que le développement d'un site de valorisation des travaux étudiants sera lancé.

II- Priorités stratégiques partagées pour 2026

Partagées UCA / CA INP :

- Le nouveau projet d'envergure MIAI Cluster porté par l'Université Grenoble Alpes et dont l'UCA est partenaire vise à encourager le développement de la formation, de la recherche et de la valorisation de l'intelligence par la création d'un Cluster IA, dans la continuité du 3IA MIAI créé en 2019. CA INP intégrera bien l'accord de consortium. La convention de réversement entre UGA et UCA est signée et les actions se mettent en place depuis la rentrée universitaire 2025.
- CA INP soutient par le biais de ses activités dans le cadre de l'Académie de mobilités durables (CMA France 2030- 2023) et le partage d'outils d'internationalisation, l'initiative Université européenne, ARTEMIS, que porte l'UCA pour un consortium d'universités européennes.
- Le CMA « Académie des mobilités durables », pour lequel CA INP est pilote et l'UCA cheffe de file, verra ses actions se poursuivre. Ce programme appuie par ailleurs la Graduate Track IIM (SFRI CAP-GS) piloté par CA INP pour le compte de l'EPE.
- Enfin, les enjeux de la territorialisation avec les campus Pepite et la Maison de l'innovation (PUI) sont également partagés par les deux établissements.

Partagées UCA / CA INP / ENSACF :

- La sortie de l'expérimentation et la création du Grand Etablissement constitue une priorité partagée entre les trois établissements composant l'EPE à la fois sur le plan politique, administratif et opérationnel. Cette sortie se déroule dans le cadre de l'ordonnance du 12 décembre 2018 mais tout en tenant compte du contexte législatif actuel et toujours en dérogation, selon le Conseil d'Etat, aux dispositions du code de l'Education sur l'organisation des enseignements supérieurs et de la recherche et sur les établissements d'enseignement supérieur.
- La signature par les trois établissements de la nouvelle convention cadre avec CAI posant les contours d'un nouveau modèle économique pour la période 2026-2031 est prévue pour la fin 2025. Cette Convention s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Consortium PUI CAP I-TERR (PPT_CAP_ITERR_2024-029). Selon les directives de l'Etat, l'UCA a vocation à être le chef de file de l'innovation au niveau du site Clermont Auvergne et CAI à être l'opérateur principal sur les missions du PUI pour le compte de l'UCA et ses 2 établissements composantes. La Convention précise également les relations entre l'Établissement et CAI, notamment dans le cadre du PUI, ainsi que les apports de l'Établissement au sein de CAI et les modalités de répartition des revenus issus des inventions et des investissements en maturation de CAI.

III- Indicateurs de soutenabilité pour 2026

Le tableau récapitulant les indicateurs de soutenabilités et grands équilibres pour les trois établissements, est présenté ci-dessous.

Indicateurs et ratios de soutenabilité

	BR2 2025			BI 2026		
	UCA	CA INP	ENSACF	UCA	CA INP	ENSACF
Critères de soutenabilité budgétaire						
Fonds de roulement en nombre de jours	59	NC	275	32	27	318
Trésorerie en nombre de jours	101	NC	311	57	68	354
Poids des charges de personnel	78,83%	NC	40,59%	79,81%	60,00%	25,30%
Indicateurs						
Résultat	- 442 282 €	618 904 €	- 256 431 €	- 9 991 423 €	- 993 046 €	1 388 900 €
CAF	9 505 203 €	2 784 141 €	- 145 331 €	730 580 €	774 866 €	1 500 000 €
Variation du fonds de roulement	- 284 061 €	- 80 585 €	- 741 931 €	- 24 277 116 €	- 3 465 646 €	390 000 €
Niveau du fonds de roulement	55 180 755 €	5 969 612 €	2 245 552 €	30 903 639 €	2 503 966 €	2 635 552 €
Niveau de trésorerie	94 149 533 €	9 075 540 €	2 536 385 €	55 199 719 €	5 569 894 €	2 926 385 €
Solde budgétaire	- 7 725 438 €	- 80 585 €	- 741 931 €	- 36 989 174 €	- 3 465 646 €	390 000 €
Ratios d'analyse financière						
Dépendance au financement de l'Etat	22,40%	NC	23,34%	22,31%	NC	53,22%
Taux de déficit	-0,12%	NC	-8,18%	-2,76%	NC	28,80%
Taux d'autofinancement	2,75%	NC	-5,20%	0,21%	NC	33,48%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	42,61%	NC	-19,67%	1,55%	NC	123,97%

Conclusion

POUR CONCLURE, les objectifs de la LOB EPE ont été respectés pour la construction des BI des trois établissements, intégrant le portage et la mise en œuvre des grandes priorités stratégiques à l'échelle de l'EPE. Ainsi, ces projets de budgets sont bien conformes à la stratégie de l'EPE. Les incertitudes budgétaires et notamment celles portant sur les non compensations des mesures RH gouvernementales, rendent complexe ce travail de prévision budgétaire et impactent fortement les résultats, au moins pour l'UCA et CA INP, plus directement touchés. Les ratios de soutenabilités restent pour les trois établissements en dessous des seuils d'alerte, mais la forte diminution des niveaux de CAF fait l'objet d'une vigilance accrue.

L'UCA, afin de poursuivre son dynamisme et notamment la poursuite de son plan immobilier ambitieux et écoresponsable, est en train de stabiliser les modalités d'emprunt auprès de la BEI. Elle poursuit son travail de redimensionnement des activités.

Concernant CA INP, qui est l'Institut d'Ingénierie de l'UCA, l'objectif est le développement de formations d'ingénieurs en réponse aux enjeux de transitions, aux besoins des entreprises et de l'industrie, afin de constituer un pôle d'ingénierie fort et visible, en cohérence avec la signature du site (CAP 20-25). La CTI a renouvelé en 2025 les habilitations des 3 écoles et a autorisé l'ouverture de formations nouvelles à la rentrée 2026 : i) Génie des procédés et énergétiques, FISE à SIGMA Clermont ; ii) Ouverture de la formation d'ingénieurs S3ER à l'apprentissage, FISA à Polytech Clermont (Formasup Auvergne) ; iii) Ouverture de la formation d'ingénieurs en génie biologique à l'apprentissage, FISA à Polytech Clermont (Formasup Auvergne). L'autofinancement des FISA doit être assuré à terme, avec des économies pour financer la FISE (Plan de financement). Clermont Auvergne INP porte une recherche partenariale forte. L'établissement-composante accède aux prestations de Clermont Auvergne Innovation, filiale de l'UCA, sous couvert de l'EPE. Il s'engage ainsi à une contribution sur la recherche partenariale.

Concernant l'ENSACF, il faut noter la structure très équilibrée de son budget initial dans lequel les crédits de fonctionnement représentent un peu moins de 50% du budget et les crédits d'investissement et de masse salariale les 50% restants. Cet équilibre est le fruit d'un travail conséquent mené conjointement par toutes les instances, tous les services et toutes les communautés de l'école. C'est ce qui permet aujourd'hui au budget de l'école d'absorber les difficultés financières conjoncturelles, voire structurelles en maintenant un service rendu de qualité.